



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'examen des étudiants en médecine s'engageant contre le covid-19

Question écrite n° 28632

Texte de la question

Mme Stéphanie Rist interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les conditions d'examen des étudiants en médecine s'engageant dans la lutte contre le covid-19. En effet, certains étudiants de deuxième cycle devant passer dans les prochaines semaines les épreuves classantes nationales (ECN), épreuves déterminantes pour leur avenir, ont décidé dans un élan de solidarité de venir en aide aux équipes de soignants. Leur disponibilité pour la révision de ces épreuves en est naturellement réduite. Il serait injuste de pénaliser ces étudiants courageux. Le système académique gagnerait à valoriser leur engagement dans la situation exceptionnelle actuelle. Elle souhaiterait par conséquent connaître les aménagements envisagés aux conditions de révision et d'évaluation de ces étudiants.

Texte de la réponse

Les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19 impactent particulièrement les filières universitaires en santé, les étudiants et les personnels hospitalo-universitaires sont en première ligne dans la lutte contre ce virus. C'est la raison pour laquelle le calendrier et les modalités d'organisation des concours universitaires de ces filières (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) ont été revus. Le décalage de la date des épreuves a ainsi permis aux étudiants de 2ème cycle des études de médecine, qui sont venus en appui aux équipes de professionnels de santé dans la gestion de la crise sanitaire, de bénéficier d'un temps supplémentaire de révision. Les épreuves classantes nationales informatisées (ECNi) donnant accès au troisième cycle des études médicales se sont ainsi déroulées non au mois de juin 2020, mais du 6 au 8 juillet 2020. Les épreuves se sont déroulées parfaitement, dans des conditions sanitaires très rigoureusement suivies.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28632

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2921

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 6089